

Formation :

Mettre en place et formaliser une démarche RSE

Identifier et prendre en compte les enjeux clés pour le développement de l'entreprise et intégrer ses parties prenantes. Mettre en place une démarche RSE structurée, réaliste et sincère. Créer les conditions de réussite pour une démarche RSE performante.

Quelles étapes suivre pour mettre en place une démarche RSE ?

L'AEA vous propose **1 journée de formation pratique** pour mettre en place une démarche RSE solide et adaptée au contexte de votre structure.



Association des Entrepreneurs
de l'Agroalimentaire

Au programme :

- Les bases de la RSE, la norme ISO 26000
- Le contexte actuel pour le secteur agroalimentaire, exemples concrets de stratégies RSE
- Méthodes d'identification et hiérarchisation des enjeux et parties prenantes
- Evaluer sa performance RSE et élaborer un plan d'action réaliste
- Formaliser une stratégie RSE cohérente et durable

Date : vendredi **1er octobre** de 9h à 17h

Lieu : AEA, 8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC

Coût : 450€ HT (adhérent AEA)
/ 600€ HT (non-adhérent)



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette action est proposée dans le cadre de l'opération collective « **Accélérateur RSE** » pilotée par l'AEA dans le cadre des projets DINAll 2020 attribués par la DRAAF BFC et destinés exclusivement aux **TPE/PME agroalimentaires** de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Contactez-nous pour plus d'information sur les modalités de participation.

Contact AEA :

Gabriel MARTINEZ, Chargé de mission RSE
Tél. 06 48 42 98 04
Mail : gabriel.martinez-garcia@aea-agro.fr



Association des Entrepreneurs
de l'Agroalimentaire

8 Chemin de la Noue, 21600 LONGVIC
SIRET 83868971900014 – APE 9499 Z
TVA: FR 40

<https://www.aea-agro.fr/>



L'AEA est organisme de formation **27210386221** auprès de la Préfecture de la Région de Bourgogne-Franche-Comté. L'AEA est référencé sur Datadock.

Bulletin d'inscription :

Formation : Mettre en place et formaliser une démarche RSE

Vendredi 1er octobre

De 9h00 à 17h00

Société : **Adhérent AEA :** Oui / Non

Adresse :

Correspondant de l'entreprise pour les formations :

E-mail : Tél :

Mode pour les paiements :

- Option 1** : L'AEA adresse une facture au nom de votre entreprise qui la règle directement. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en double exemplaire entre l'AEA et votre entreprise
- Option 2** : votre entreprise souhaite que la formation soit prise en charge par votre OPCO. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en triple exemplaire entre l'AEA et votre entreprise. Il vous appartient d'en envoyer un exemplaire à votre OPCO avec votre demande de prise en charge. Un programme détaillé sera alors fourni

Nom OPCO : Adresse :

Stagiaire(s) à inscrire :

Nom, Prénom :

E-mail :

Besoins et attentes :

Si le stagiaire est en situation de handicap, merci de nous indiquer les conséquences pouvant impacter la formation de manière à l'adapter pour la rendre accessible :

.....